

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 8 mars 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/03/062 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

11/03/063 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011.

ADOPTÉE

11/03/064 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER Monsieur le conseiller Daniel Leblanc, pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 8 mars 2011 au 12 juillet 2011, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

11/03/065 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2011 - MODIFICATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011, tel que publié dans le journal Première Édition en date du 18 décembre 2010, de la manière suivante :

- la séance ordinaire prévue pour le 12 avril 2011 à 19 h 30 est reportée au 19 avril 2011 à 19 h 30.

DE PUBLIER, à cet effet, un avis public conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

11/03/066 CIT LA PRESQU'ÎLE – DEMANDE POUR L'ACQUISITION DE DEUX (2) NOUVEAUX MINIBUS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER au CIT la Presqu'île d'entamer les procédures auprès de son transporteur pour acquérir deux (2) nouveaux minibus pour desservir les deux (2) nouveaux circuits sur l'île Perrot soit les circuits #46 et #47.

QUE les coûts d'exploitation annuels pour le circuit qui effectuera l'Express Pointe-du-Domaine à la gare de L'Île-Perrot soient assumés à 50% - 50% par L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et à 100% par la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour le circuit entre l'Anse-aux-Sables et la Pointe-du-Domaine.

ADOPTÉE

11/03/067 GESTION DES EAUX USÉES – PARC INDUSTRIEL DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration de la ville de L'Île-Perrot a atteint ses limites d'exploitation en termes de capacité;

CONSIDÉRANT les importants travaux de mise aux normes qui doivent être entrepris pour répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT les développements résidentiels qui devront faire l'objet d'une demande d'émission d'un certificat d'autorisation permettant la mise en place d'infrastructures nouvelles;

CONSIDÉRANT l'entente sur la gestion des eaux usées intervenue entre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot le 25 avril 2000 ayant pour objet l'établissement de la fourniture du service de traitement des eaux usées en faveur d'une partie du territoire de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 08/01/009 adoptée par le conseil municipal en date du 15 janvier 2008 et par laquelle la Ville de L'Île-Perrot informe la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qu'elle n'entend pas reconduire ladite entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a déjà signifiée son intention de prendre entente avec la Ville de Pincourt pour prendre en charge les eaux sanitaires provenant du bassin versant du secteur du parc industriel.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à la Ville de Notre-Dame-L'Île-Perrot de voir à gérer elle-même les eaux d'égouts sanitaires provenant de l'actuel parc industriel et ce nonobstant les modalités de l'entente intermunicipale intervenue au cours de l'année 2000 afin que ces eaux soient soustraites dès que possible du réseau municipal de la Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

11/03/068 GRATUITÉ DE SALLE – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR la gratuité de la salle Vaudreuil dans le cadre de l'activité reconnaissance des bénévoles organisé par l'organisme « Centre d'action bénévole L'Actuel » et qui se tiendra le 17 avril 2011.

ADOPTÉE

11/03/069 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'avoir un représentant pour la signature d'une formule d'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière pour certaines municipalités et villes de la MRC mais n'est pas propriétaire de ses données;

CONSIDÉRANT QUE les données visées appartiennent aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le partage de ces données via le système SIGAT est un outil efficace et utile à l'ensemble des municipalités et à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT demande d'avoir un seul représentant afin de signer le formulaire d'adhésion pour l'ensemble des municipalités du territoire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER monsieur le directeur général de la MRC, Guy-Lin Beaudoin, à titre de représentant des municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la signature des documents relatifs au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT).

ADOPTÉE

11/03/070 BRIGADIÈRE SCOLAIRE – DÉMISSION DE MADAME SYLVIE SAUVÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER, rétroactivement au 1^{er} février 2011, la démission de madame Sylvie Sauvé en tant que brigadière scolaire, avec le statut de salarié suppléant et de la remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

11/03/071 PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE – DÉMISSION DE MADAME CLAUDIE GAUDREAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER, rétroactivement au 16 février 2011, la démission de madame Claudie Gaudreau, en tant que préposée à la bibliothèque et de la remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

11/03/072 PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE – ABOLITION DE POSTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ABOLIR le poste de préposée à la bibliothèque municipale tel que comblé par madame Claudie Gaudreau et défini à l'annexe « E » de la convention collective de l'Union des employés (es) de services, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/03/073 PRÉVENTIONNISTE – RECONNAISSANCE DU STATUT D'EMPLOYÉ CADRE – MONSIEUR ÉRIC FLYNN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER à monsieur Éric Flynn, préventionniste au service de sécurité incendie, le statut d'employé cadre et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres.

ADOPTÉE

11/03/074 STAGE DE FORMATION INSTRUCTEUR « PREMIER RÉPONDANT » – MADAME ANNE GAGNON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE PERMETTRE à madame Anne Gagnon d'effectuer un stage de formation « Premier répondant » dans la salle de formation du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot les 12 et 13 mars 2011, afin d'obtenir de l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSSM) sa certification d'instructeur.

ADOPTÉE

11/03/075 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 28 FÉVRIER 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 28 février 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 011 818,45\$.

ADOPTÉE

11/03/076 INSCRIPTION À clicSÉOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE madame Danielle Rioux, trésorière, ci-après la représentante, soit autorisée à signer, au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

ADOPTÉE

11/03/077 ADJUDICATION DE CONTRAT – BALAYAGE ET DÉSHÉBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation en date du 14 février 2011;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 février 2011 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions offraient le même prix à titre de plus basse soumission conforme et qu'il y a eu tirage au sort en présence des 2 soumissionnaires concernés.

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civile daté du 7 mars 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de balayage et de déshébage de la chaussée à la compagnie « Balaye-Pro Inc. », sise au 343, rue Frontenac, à Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9G 1R4, au coût de 15 600,00\$, plus les taxes applicables et à un taux horaire de 60,00\$, conformément à leur soumission datée du 23 février 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 992,30\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

11/03/078 ADJUDICATION DE CONTRAT – MANUTENTION, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public en date du 17 novembre 2010.

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 7 décembre 2010 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat de services pour la manutention, le transport et l'élimination des boues déshydratées de l'usine d'épuration à la compagnie « Récupération Mario Hart Inc. », sise au 1150, rue Léger, à Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 5B9, au coût total de 319 059\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 6 décembre 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 344 184,90\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-414-00-458.

ADOPTÉE

11/03/079 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-11 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-11 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de remplacer la zone commerciale C-90 par les nouvelles zones résidentielles H-99 et H-100;
- de modifier le dernier alinéa de l'article 6.1.3.3 pour permettre dans la nouvelle zone H-99 des empiètements en façade pour les espaces de stationnement;
- de modifier l'article 6.1.7.1 C) pour permettre dans la nouvelle zone H-100, le même recul des habitations contiguës par groupe de trois unités. »

ADOPTÉE

11/03/080 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-12 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-12 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier le nombre de logement permis dans la zone résidentielle H-73 de deux à un logement;
- d'ajouter le type d'implantation du bâtiment principal dans la zone résidentielle H-73 pour permettre deux logements contigus. »

ADOPTÉE

11/03/081 ENTENTE SUR LE TRAITEMENT DES APPELS INITIAUX AVEC LA VILLE DE PINCOURT – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la Ville de Pincourt sur le traitement des appels initiaux d'incendie pour le secteur suivant :

- « secteur 7B » comprenant une partie du territoire extrême ouest de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, formé du boulevard Perrot, entre la 181^e avenue et les limites municipales de cette ville et la ville de Pincourt.

ADOPTÉE

11/03/082 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES – LOT 4 389 710 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il est projeté d'aménager une voie publique sur le lot 4 389 710 du cadastre du Québec et qu'il y a lieu de protéger l'emprise de cette future voie publique;

CONSIDÉRANT que cette future voie publique donnera accès au terrain connu comme étant le lot 2 825 740 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signifier au propriétaire du lot 4 389 710 du cadastre du Québec l'intention de la Ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis à la Ville de L'Île-Perrot par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'expropriation*;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'imposer un avis de réserve pour fins publiques, soit pour le projet de construire une voie publique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

1. **QUE** la Ville de L'Île-Perrot autorise, par la présente, l'imposition d'une réserve pour fins publiques conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* et la *Loi sur les cités et villes*, en vue de l'aménagement d'une voie publique sur l'immeuble connu comme le lot 4 389 710 du cadastre du Québec;

2. **QUE** la Ville de L'Île-Perrot mandate la firme « Dunton Rainville sencrl » afin d'entreprendre les procédures d'imposition de l'avis de réserve pour fins publiques;
3. **QUE** la Ville de L'Île-Perrot mandate la firme « Legault, Trudeau, arpenteurs-géomètres », aux fins d'établir la description technique nécessaire au processus d'imposition de l'avis de réserve pour fins publiques;
4. **QUE** la Ville de L'Île-Perrot approprie les sommes nécessaires, à même le fonds général au poste budgétaire 02-121-00-412.

ADOPTÉE

**11/03/083 PIIA - ZONE C-18 (15, BOULEVARD DON-QUICHOTTE) -
MODIFICATION DE 5 ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 15 boulevard Don-Quichotte et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 14 février 2011 et portant le numéro 11-PE-06;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 pour l'immeuble sis au 15 boulevard Don-Quichotte, quant à la modification de 5 enseignes, soient The UPS Store, Nettoyeur Daoust, St-Laurent Coiffure, Ceramica Di Battista et Batteries Expert, le tout selon le plan préparé par « Enseignes Montréal Néon Inc. », fichier 4471-GEN-R01 et daté du 29 novembre 2010.

ADOPTÉE

**11/03/084 PIIA - ZONE C-18 (15, BOULEVARD DON-QUICHOTTE - SUITE 100
[CAFÉ STARBUCKS] - ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 15 boulevard Don-Quichotte, Suite 100 [Café Starbucks] et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 15 février 2011 et portant le numéro 11-PE-08;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 pour l'immeuble sis au 15 boulevard Don-Quichotte, suite 100 (Café Starbucks) quant aux enseignes directionnelles en respectant, pour celles situées à l'entrée du terrain, le triangle de visibilité de 6 mètres, le tableau menu et les enseignes sur le bâtiment (boulevard Don-Quichotte, stationnements et logo).

DE REFUSER la barre de restriction puisqu'elle entre en conflit avec la voie prioritaire de 6,1 mètres, le tout selon les plans déposés par l'entreprise « Enseignes Pattison ».

DE SUGGÉRER que la hauteur maximale de 6,1 mètres soit indiquée directement sur le bâtiment.

ADOPTÉE

11/03/085 PIIA – ZONE C-24 (475, GRAND BOULEVARD - SUITE 26 [CURVES – CENTRE D'ENTRAÎNEMENT POUR FEMMES]) – AJOUT D'UNE ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 475, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 14 février 2011 et portant le numéro 11-PE-07;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-24, afin de permettre l'installation d'une enseigne au 475, Grand Boulevard, suite 26, [Curves], le tout tel que démontré au plan 0000011123, préparé par « Enseignes ECF Inc. ».

ADOPTÉE

11/03/086 PIIA – ZONE H-94 (LA PERDRIOLE – LOT 2 736 626) – AJOUT DU MODÈLE NUMÉRO 3455 - (M. NICHOLAS PHARAND))

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du terrain vacant numéro 2 736 626, monsieur Nicholas Pharand et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 15 février 2011 et portant le numéro 11-PE-09;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-94, secteur «La Perdriole», Phase II, afin d'approuver le plan portant le numéro 3455, préparé par « Dessins Drummond » et présenté par monsieur Nicholas Pharand pour la future construction sur le lot 2 736 626.

ADOPTÉE

11/03/087 ACHAT D'UN CAMION FORD F-250 XL 2008 POUR LE SERVICE D'HORTICULTURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un camion Ford F-250 XL 2008, avec cabine d'équipe 6 places, pour le service de l'horticulture chez « Location Sauvageau », sis au 521, Côte Joyeuse, à St-Raymond (Québec), G3L 4A9, au coût de 21 900,00\$, plus les taxes applicables, le tout conditionnel à une inspection mécanique avec un diagnostic sans problématique autre que l'usure normale.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 854,58\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires, plus un montant de 1500,00\$ pour l'achat de divers équipements, à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/03/088 RÉFECTION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10/07/278 intitulée : « Adjudication de contrat – services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réhabilitation du quai de la 34^e avenue ».

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la firme d'ingénieurs-conseils « Les Consultants LBCD » à entamer un processus d'appel d'offres en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de réfection du quai de la 34^e avenue.

ADOPTÉE

11/03/089 ACHAT D'UN VENTILATEUR POUR ESPACES CLOS POUR L'USINE D'ÉPURATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un ventilateur pour espaces clos incluant les tuyaux, support de rangement et coffre au coût de 3388,78\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3691,23\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 40 à 19 h 40.

11/03/090 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 19 h 40.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE